

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identifiant de produit : **Adhésif pour revêtements de sol à un composant, modifié au silane Henry^{MD} 2575**

Code de produit : 37519022

Nom commercial/synonymes : Henry 2575

Utilisation recommandée : Adhésif pour revêtements de sol à un composant, modifié au silane.

Utilisations déconseillées : N'utiliser que de la façon recommandée dans le relevé des données techniques du produit.

Nom et adresse du fabricant :



ARDEX L.P.
400, Ardex Park Drive
Aliquippa, PA 15001 ÉTATS-UNIS

Nom et adresse de l'importateur canadien :



ARDEX Canada, Inc.
44, colline Chipman
Bureau 1000
Maison Brunswick
Saint John, N.-B.
E2L 2A9
CANADA
905-673-2739 (bureau), information uniquement.
613-282-7964 (cellulaire), information uniquement.
Voir numéro d'urgence ci-dessous.

Numéro de téléphone pour renseignements : 724-203-5000

Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com/fr>

Numéro de téléphone d'urgence 24 h sur 24 : CHEM-TEL : 1 800 255-3924 OU 1-813-248-0585 (appel à frais virés)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION du SGH selon 29 CFR 1910,1200 (OSHA HCS 2012) et le RPD (SIMDUT 2015)

Sensibilisation, dermique; catégorie 1

Toxicité pour la reproduction; catégorie 2

Pictogrammes du SGH



Mot-indicateur

Avertissement

Mentions de danger

Suspecté de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mises en garde

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation (Voir section 7.) Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité. Porter des gants protecteurs, des vêtements protecteurs, une protection pour les yeux ou une protection pour le visage. Éviter de respirer les poussières/émanations/gaz/vapeurs/jets. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Il est interdit de sortir les vêtements de travail contaminés du lieu de travail. Entreposer dans un endroit verrouillé. Jeter le contenu et le contenant conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Dangers non classifiés ailleurs

Aucun.

% avec toxicité aiguë inconnue : 45 % du poids de ce produit est constitué d'ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	N° CAS :	% (par poids)
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2	1 à 5
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	1 à 5

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Information générale : En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.

Inhalation : Emmener la personne à l'air pur et la garder au repos dans une position confortable pour qu'elle respire.

Contact cutané : Laver avec beaucoup d'eau et de savon.

Contact oculaire : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer le rinçage. Consulter un médecin ou demander des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin ou demander des soins médicaux.

Remarques pour le médecin : Traiter les symptômes.

Signes et symptômes d'exposition à court terme (aiguë)

Inhalation : Aucun connu.

Peau : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs, un gonflement ou des démangeaisons.

Yeux : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs, des démangeaisons, des larmoiements ou des douleurs.

Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales, accompagnées de nausées et de vomissements.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

Inhalation : Aucun connu.

Peau : Certaines personnes peuvent présenter une réaction de sensibilisation cutanée après une première exposition. Les expositions suivantes peuvent provoquer une réaction cutanée d'hypersensibilité (éruption cutanée, gonflement).

Yeux : Mêmes symptômes qu'en cas d'exposition aiguë aux yeux.

Ingestion : Mêmes symptômes qu'en cas d'exposition aiguë par ingestion.

Indication de la nécessité de soins médicaux immédiats ou d'un traitement spécial

: La difficulté à respirer persiste après avoir emmené la personne pour qu'elle respire de l'air frais.

Toute exposition à un œil qui provoque une irritation.

Ingestion.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse ou jet d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Un jet d'eau peut propager le matériau combustible.

Produits de combustion dangereux : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques qui sont communs à la dégradation thermique des composés organiques.

Procédures et équipements spéciaux de lutte contre les incendies

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec un écran facial complet fonctionnant en mode de pression positive. Retirer les contenants de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire. Un jet d'eau peut s'avérer utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Une fois les incendies éteints, nettoyer soigneusement tous les équipements et surfaces exposés aux fumées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou contaminer les eaux souterraines.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable dans des conditions normales d'utilisation. Les contenants fermés peuvent se rompre s'ils sont exposés à une chaleur ou à une flamme excessive en raison d'une hausse de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910,1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable

Classement NFPA

- : 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

Santé 2 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers : Aucun

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Restreindre l'accès à la zone jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes responsables du nettoyage doivent porter l'équipement de protection chimique approprié.

Équipement de protection : Consulter la section 8 pour obtenir de plus amples détails sur l'équipement de protection personnelle acceptable.

Procédures d'urgence : Ce produit ne contient aucun composant nécessitant la déclaration des déversements à l'EPA américaine. En cas de déversement ou de rejet dans l'environnement, appelez le numéro de téléphone d'urgence figurant à la section 1.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

- : Aérer la zone du rejet. Arrêter le déversement ou la fuite à la source si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec un matériau absorbant inerte, afin d'éviter toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Ramasser le produit déversé et le placer dans un contenant approprié en vue de son élimination ultérieure (voir section 13). Les résidus de produit, encore humides, peuvent être nettoyés avec de l'eau chaude savonneuse. Informer les autorités compétentes, le cas échéant.

Matières interdites : Aucune connue.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser le produit contaminer les eaux souterraines.

Référence à d'autres sections : Voir la section 13 pour obtenir de l'information sur l'élimination.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sûre : Porter un équipement de protection approprié pendant la manipulation (Voir section 8.) Observer de bonnes normes d'hygiène. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Garder le contenant fermé hermétiquement.

Exigences d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver loin de la chaleur et des flammes nues. Éviter d'entreposer en plein soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Garder fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans un nettoyage commercial ou un reconditionnement.

Matières incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux d'emballage spéciaux : Toujours conserver dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant d'approvisionnement.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit lui-même. Les limites d'exposition pour les composants du produit sont indiquées ci-dessous.

Ingrédients	N° CAS	VLS DE L'ACGIH		OSHA LEA	
		TWA	LECT	PEL	LECT
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2	N/Ap	N/Ap	N/Ap	N/Ap
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9				

Contrôles d'ingénierie : Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit permettre d'éliminer et d'éviter efficacement l'accumulation de toute vapeur générée par la manipulation de ce produit.

Équipement de protection personnelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter des gants qui sont imperméables aux matières. Il est recommandé d'utiliser des matériaux comme des gants en caoutchouc nitrile ou en Viton (caoutchouc au fluorocarbène).

Protection du corps : En cas d'exposition importante possible au produit, utiliser une combinaison, un tablier et des bottes résistants pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate, une protection respiratoire ne devrait pas être nécessaire. Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeur et de poussière, ou des expositions en excès de toute limite d'exposition autorisée, porter un appareil respiratoire approprié pour les vapeurs organiques.

Équipement de sécurité du chantier : Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être mises à disposition dans l'aire de travail immédiate.

Considérations générales en matière d'hygiène : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une fois le travail terminé, se laver soigneusement les mains. Retirer les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Nettoyer tous les équipements et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Pâte	Apparence	: Pâte blanche
Odeur	: Caractéristique	Seuil olfactif	: N/Dis
pH	: N/Dis	Densité relative	: 1,37
Point d'ébullition	: 394 °C (741 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N/Dis
Point de fusion/congélation	: N/Dis	Solubilité dans l'eau	: Non miscible
Pression de la vapeur (mm Hg @ 20 °C/68 °F)	: N/Dis	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)	: N/Dis
Densité de vapeur (Air = 1)	: N/Dis	Volatiles (% en poids, y compris l'eau)	: N/Dis
Composés organiques volatils (COV)	: 0 g/L SCAQMD, 1168		
Taille des particules	: N/Dis	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Point d'éclair	: > 200 °C (> 392 °F)	Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Setaflash fermé	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: 330 °C (626 °F)	Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: 75 000 mPas	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Données sur l'explosivité : Sensibilité aux chocs mécaniques et aux décharges statiques			
: Ne devrait pas être sensible aux chocs mécaniques ou aux décharges statiques.			

SECTION 10 – INFORMATIONS SUR LA RÉACTIVITÉ ET LA STABILITÉ

Réactivité : Ce produit subit une réaction de polymérisation en présence d'eau. Cette réaction ne produit pas de chaleur.

Stabilité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Réactions dangereuses : Il n'y a pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : Chaleur extrême.

Matières à éviter et incompatibilité

: Acides forts et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux :

: Ce produit dégage de faibles quantités de vapeurs de méthanol en présence d'eau. Voir également la section 5.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par la peau* : NON *Peau et yeux* : OUI *Ingestion* : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Estimations de la toxicité aiguë calculée pour le produit

Inhalation : N/Dis

Oral : N/Dis

Dermique : N/Dis

Données toxicologiques : Il n'y a pas de données disponibles pour le produit en soi, seulement pour les ingrédients. Voir ci-dessous pour obtenir des données sur la toxicité aiguë de chaque ingrédient.

Ingrédients	Numéro CAS	CL50 (4 h) Inhalation, rat	DL50	
			Oral, rat	Dermique, lapin
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2	> 6 h, 5 ppm	1780 mg/kg	4290 mg/kg
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	0.5 mg/L	N/Dis	> 3170 mg/kg

Corrosion ou irritation de la peau : Aucune connue.

Lésion oculaire/irritation oculaire grave : Aucune connue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune connue.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune connue.

Statut cancérogène : Aucun composant présent à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % n'est classé comme cancérogène par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Aucune connue.

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique

: Aucune connue.

Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée

: Aucune connue.

Risque d'aspiration : Aucun connu.

Renseignements supplémentaires : N/Dis

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Effets sur l'environnement : Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, ni être déposé là où il peut affecter les eaux souterraines ou de surface.

Écotoxicité : Aucune donnée disponible.

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation PBT et vPvB : Aucune donnée disponible.

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATION EN VUE DE L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Manipuler les déchets conformément aux recommandations à la section 7.

Méthodes d'élimination : Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales applicables. Communiquer avec votre organisme environnemental local, national, provincial ou fédéral pour connaître les règles particulières.

Emballage : Manipuler les emballages contaminés de la même manière que le produit.
RCRA : Pour l'élimination des matériaux inutilisés ou des déchets, vérifier auprès des organismes locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TMD	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé conformément aux règlements canadiens sur le TMD.	Aucun	Aucun	Aucun
TMD Renseignements supplémentaires	Aucun				
49 CFR/DDT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé conformément aux règlements américains du DDT.	Aucun	Aucun	Aucun
49 CFR/DDT Renseignements supplémentaires	Aucun				

IATA : Non réglementé pour le transport aérien

IMDG : Non réglementé pour le transport maritime

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Renseignements canadiens :

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD). Cette FS contient tous les renseignements requis par le RPD.

Informations sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

Renseignements fédéraux américains :

TSCA : Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire de la Loi réglementant les substances toxiques (TSCA).

Quantité à déclarer de la CERCLA (QD) (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITLE III : Art. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355; ce matériau ne contient aucune substance extrêmement dangereuse.

SARA TITLE III : Art. 311 et 312, Exigences en matière de FS, Classes de danger 40 CFR 370 : Aucun danger.

SARA TITLE III : Art. 313, Notification de produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : Ce produit n'est pas assujéti aux exigences de notification de la SARA, car il ne contient aucun composant chimique toxique à des concentrations supérieures au niveau de *minimus*.

Lois des États américains sur le droit d'accès à l'information

Proposition 65 de la Californie : Voir l'étiquette du produit pour obtenir l'information.

Autres lois des États sur le droit d'accès à l'information : 1317-65-3 carbonate de calcium - NJ, PA.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Cote du SIMD : * – Danger chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : 0 Inflammabilité 1 Risque physique 0 EPP : Gants, lunettes de sécurité

Légende : ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS : Chemical Abstract Services
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR : Code of Federal Regulations
DDT : Département des Transports
LIS : Liste intérieure des substances

EPA : Environmental Protection Agency
SGH : Système général harmonisé
RPD : Règlement sur les produits dangereux
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
Inh : Inhalation
N/Dis : Non disponible
N/Ap : Non applicable
NIOSH : National Institute of Occupational Safety and Health
NTP : National Toxicology Program
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
LEA : Limite d'exposition admissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act
LECT : Limite d'exposition à court terme
TMD : Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses et règlements
VLS : Valeurs limites de seuil
TSCA : Toxic Substance Control Act
MPT : Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Exonération de responsabilité

Les renseignements présentés ici sont fournis à titre de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit et ont été préparés de bonne foi par un personnel techniquement compétent. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Le mode et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Des méthodes de travail sûres doivent être employées lors de la manipulation de toute matière. Il est important que l'utilisateur final détermine la pertinence des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie de toute sorte n'est donnée ou sous-entendue. ARDEX L.P. ne sera pas tenue responsable des préjudices, pertes, blessures ou dommages indirects qui pourraient découler de l'utilisation ou de la confiance envers tout renseignement contenu dans le présent document.

Préparé par :
ARDEX L.P.
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, ÉTATS-UNIS
15001

724-203-8000
Consulter notre site Web : www.wwhenry.com

Date de la révision: : 11 novembre 2025

Fin du document